



## Parcoursup : comment les universités vont classer les dossiers des candidats

Les familles ont jusqu'au 12 mars pour effectuer les vœux d'orientation dans le supérieur. Les méthodes de classement se stabilisent dans les licences, avec les notes des lycéens comme critère premier, et une diversité des pratiques. L'expression est un peu galvaudée mais qu'importe : l'« heure du choix » approche, et celle-ci n'a jamais rien d'évident. « Il faut reconnaître que c'est sportif », raconte en souriant Anne, mère d'un jeune homme de 18 ans. Ils ont entamé ensemble la formulation des vœux d'orientation durant les vacances scolaires, sur la plateforme Parcoursup.

Il ne reste plus que deux semaines aux quelque 700 000 lycéens de terminale, pour sélectionner les formations de l'enseignement supérieur dans lesquelles ils vont postuler. Ils étaient quelque 900 000 candidats sur les rangs en 2019, en comptant les étudiants en réorientation et les reprises d'études.

Pour cette troisième année d'existence de Parcoursup et des nouvelles règles à l'entrée de l'enseignement supérieur, les universités ont stabilisé leurs méthodes de classement des candidats, avec une grande diversité de pratiques.

Objet de débat récurrent, la question de la publication de ces « algorithmes locaux » mis en place à l'entrée des facs depuis l'arrivée de Parcoursup, placés jusqu'ici sous le sceau du « secret des délibérations », fait l'objet d'une question prioritaire de constitutionnalité qui doit être tranchée d'ici à la mi-mars.

Nombreux biais techniques

« C'est surtout nous qui nous faisons des cheveux blancs, reconnaît Anne, on voit un dispositif assez lourd : les vœux à déterminer, les lettres de motivation à écrire, les éléments de CV à remplir... » Mais le stress est aussi venu d'ailleurs : « En plus des écoles d'ingénieurs qu'espère rejoindre mon fils, nous avons choisi une licence de biologie à Orsay, comme un choix de sécurité, en se disant que ce n'était pas sélectif, dit-elle. Mais quand j'ai vu s'afficher un «taux d'accès» de «67 %», et la demande de remplir un test... je n'ai pas compris, qu'est ce qui est non sélectif, en fait ? »

Elle comme d'autres en témoignent, les « taux d'accès » – qui correspondent au rapport entre le nombre de candidats et le rang du dernier admis en 2019 – dans les licences universitaires, formations officiellement « non sélectives », n'ont pas manqué de nourrir les questionnements sur la manière dont les universités vont classer les dossiers des candidats. Ce classement détermine l'ordre d'appel des heureux élus, ainsi que la sélection qui interviendra, lorsque le nombre de places est insuffisant pour répondre à la demande.

Dans les coulisses des formations, on rend compte plus ou moins facilement des critères retenus pour mettre en musique des « attendus » officiels qui restent très généraux. Dans la filière fortement demandée des Staps (Sciences et techniques des activités physiques et sportives), le système est particulièrement transparent, avec un algorithme utilisé partout en France : 30 points pour les compétences littéraires et 30 points pour les compétences scientifiques, en s'appuyant sur les notes du candidat ; 30 points pour le niveau sportif ; 30 points pour l'engagement citoyen ou associatif ; et 30 points pour la « fiche avenir », remplie par le conseil de classe de terminale.

Pour Didier Delignières, ancien président de la conférence des doyens de STAPS, les taux d'accès affichés doivent en revanche être pris avec des pincettes : « Ces chiffres ne veulent pas dire grand-chose, hormis qu'il va y avoir de la sélection », estime l'universitaire. Mais ils ne sont pas synonymes de « pourcentages de chances réels » pour un candidat, en raison de nombreux biais techniques – tel l'existence de quotas de candidats extérieurs à l'académie.

Le diable se cache dans les détails

Dans les autres licences universitaires, où le procédé de tri est décidé au niveau de chaque formation, un point commun se dessine : les notes des candidats au lycée sont au centre des

classements réalisés, qui se limitent bien souvent à ces éléments mis en avant comme « les plus objectifs ».

Le diable se cache néanmoins dans les détails : à Nanterre, en droit, on a privilégié les notes des épreuves anticipées du bac de première seulement, et du contrôle continu des deux premiers trimestres de l'année de terminale, pour ne pas handicaper ceux qui pourraient s'être révélés seulement dans cette dernière ligne droite. D'autres à l'inverse, ont préféré tenir compte des notes de l'ensemble des deux années de lycée.

« Nous procédons ensuite à un paramétrage des notes selon la filière de lycée, explique Aurore Chaigneau, doyenne de la faculté de droit de Nanterre, où le taux d'accès se situe à 56 %. Cela permet de donner à chaque matière le poids qu'elle a pour le candidat au baccalauréat. » Quant au dossier, qui contient notamment des éléments de motivation, il n'est ouvert « que pour vérifier qu'il n'y a pas d'erreur, dans les centaines de cas particuliers qui existent, dit la responsable.

Mais nous n'avons pas voulu mettre de note aux dossiers, ça nous paraît aléatoire et arbitraire, surtout avec 8 300 candidatures. »

Chez ses confrères de l'université Paris-I (Panthéon-Sorbonne), le choix a été différent, avec une licence qui affiche un taux d'accès à 18 %. Si un prétraitement des 17 000 candidatures s'opère de la même manière, sur les notes, avec une pondération par filière, on ouvre en revanche les 6 000 premiers dossiers classés pour leur apporter une note qui comptera dans le classement final. Sont examinés la motivation, les appréciations des enseignants, ou encore le lycée d'origine, au regard du classement des lycées tirés des indicateurs du ministère de l'éducation nationale.

« Certains jeunes peuvent être très aidés par leur famille »

« On s'en sert pour rehausser un candidat qui viendrait d'un très bon lycée, assume

François-Guy Trébulle, à la tête de l'école de droit. Ce n'est pas politiquement correct, mais c'est dans un souci de la plus grande objectivité possible dans l'évaluation qu'on doit faire. » Depuis Parcoursup, la part de bacheliers avec mention bien et très bien est passée de 25 % à 70 % parmi ses nouveaux étudiants.

Dans d'autres universités, on écarte clairement toute prise en compte du lycée d'origine, comme à Lyon-II ou à Lille. « L'idée n'est pas de prendre les meilleurs lycéens des meilleurs établissements, mais que nos futurs étudiants aient le niveau pour suivre », estime Lynne Franjié, vice-présidente Formation de l'université de Lille.

A Sorbonne Paris-Nord (Paris-XIII) également, le lycée ne figure pas dans les radars, hormis une exception. En sciences de la vie, « nous sommes attentifs aux candidats venant de nos sept lycées partenaires dans le cadre des "Cordées de la réussite" [dispositif d'égalité des chances], explique Olivier Oudar, vice-président formation. Cela peut jouer sur quelques places pour ceux qui sont proches de la barre de sélection. »

Pour le reste, pas question de le prendre en compte. « Ce discours qu'un 12/20 dans tel lycée élitiste vaudrait plus qu'un 18/20 dans tel autre, tout d'abord personne ne sait le mesurer, estime l'universitaire. Mais surtout, est-ce que cela veut dire que celui qui a obtenu un 18/20 dans un lycée moins prestigieux n'a pas sa place chez nous ? »

Reste la fameuse lettre de motivation, qui apparaît très largement laissée de côté, chez lui comme ailleurs. « Certaines disciplines peuvent parfois la regarder, mais seulement à la marge », décrit le responsable francilien, citant l'exemple de la licence de psychologie. Nombreuses sont les licences à faire part de leur peu d'attrait pour ce critère qui ne « dit pas grand-chose, à part qu'un candidat aime la matière ». « Certains jeunes peuvent être très aidés par leur famille ou par des organismes privés, d'autres non, pointe Valérie Haas, vice-présidente chargée de la formation à Lyon-II. Cela ne peut donc pas être un critère dominant. »

Camille Stromboni